

COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 20 MAI 2014

RENDU PUBLIC LE 21 MAI 2014

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le compte rendu du 28 avril 2014.

1 à 2/ ADMINISTRATION GENERALE

1/ Commission Communale des Impôts Directs

Le Conseil Municipal a proposé, à l'unanimité, la liste des contribuables ci-dessous susceptibles d'être désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques comme membres de la Commission Communale des Impôts Directs qui se réunira sous la présidence du Maire (ou de sa vice-présidente déléguée) :

PROPOSITION DE 16 COMMISSAIRES TITULAIRES :

- 1) Monsieur Daniel GRELOT – 1 Allée Paul Eluard – 92220 BAGNEUX
- 2) Madame Danielle MERCIER – 7 Square Léo Ferré – 92220 BAGNEUX
- 3) Madame Josyane COMBES – 22 rue de Verdun – 92220 BAGNEUX
- 4) Madame Muriel BUFFENOIR – 7 avenue Henri Ravera – 92220 BAGNEUX
- 5) Monsieur Claude LE MAGADOU – 30 rue de Verdun – 92220 BAGNEUX
- 6) Monsieur Jean BARRA – 27 ter rue des Buttes – 92220 BAGNEUX
- 7) Monsieur Jean Luc TUFFIER – 110 rue des Blains – 92220 BAGNEUX
- 8) Madame Irène TALLA – 1 rue des Tertres – 92220 BAGNEUX
- 9) Madame Catherine DARD – 8 Villa Jean Marin Naudin – 92220 BAGNEUX
- 10) Monsieur Nouraqa BALUTCH – 10 rue de la Sarrazine – 92220 BAGNEUX
- 11) Monsieur Bruno TUDER – 6 rue des Fossés – 92220 BAGNEUX
- 12) Madame Thérèse DESOLE – 22 rue Salvador Allende – 92220 BAGNEUX
- 13) Monsieur Jean Louis PINARD – 6 Square Fernand Léger – 92220 BAGNEUX
- 14) Madame Saléha GARGARI – 17 square Victor Schoelcher – 92220 BAGNEUX
- 15) Monsieur Jean Luc ROUSSEAU – 1 avenue Général de Gaulle – 92220 BAGNEUX

PROPOSITION D'UN COMMISSAIRE TITULAIRE RESIDANT HORS BAGNEUX :

- 1) Monsieur Rémi BACHIMONT – 22 rue Jules Guesde – 92240 MALAKOFF

PROPOSITION DE 16 COMMISSAIRES SUPPLEANTS:

- 1) Monsieur Jean Pierre QUILGARS – 3 résidence Etienne Hajdu – 92220 BAGNEUX
- 2) Madame Anne ESTIENNE ep RUBEL – 12 rue de la Bièvre – 92220 BAGNEUX
- 3) Monsieur Jean Luc GAUDEY – 6 rue du Clos Lapaume – 92220 BAGNEUX
- 4) Monsieur Xavier CRETE – 13 rue de Stalingrad – 92220 BAGNEUX
- 5) Monsieur Jean Claude POTVIN – 8 rue de la Division Leclerc – 92220 BAGNEUX
- 6) Madame CUZENT ep FORGET – 3 résidence des Buttes – 92220 BAGNEUX
- 7) Monsieur Yves BOZON – 10 avenue Victor Hugo – 92220 BAGNEUX
- 8) Madame Djedjiga OUALLI – 197 avenue Henri Ravera – 92220 BAGNEUX
- 9) Monsieur Justin KONE – 23 rue Marc Sangnier – 92220 BAGNEUX
- 10) Monsieur Michel REYNAUD – 24 rue Hardenberg – 92220 BAGNEUX
- 11) Madame Aïcha MOUTAOUKIL – 13 rue du Docteur Charcot – 92220 BAGNEUX
- 12) Monsieur Ludovic FRESSE – 4 rue de la Mairie – 92220 BAGNEUX
- 13) Madame Pascale MEKER – 2 bis rue de la Lisette – 92220 BAGNEUX
- 14) Monsieur Patrice MARTIN – 26 Villa des Iris – 92220 BAGNEUX
- 15) Madame Michèle POURTAUD – 74 rue Jean Marin Naudin – 92220 BAGNEUX

PROPOSITION D'UN COMMISSAIRE SUPPLEANT RESIDANT HORS BAGNEUX

1) Madame Sylvie LEHONG – 15 rue Pierre Loti – 92340 BOURG LA REINE

2/Intercommunalité

Le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité, Madame Marie-Hélène AMIABLE et Madame Yasmine BOUDJENAH pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la Communauté d'Agglomération Sud-de-Seine.

3 à 5/ FINANCES

3/ Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, d'admettre en non-valeur la somme de 2 026,15 € pour les années 2012 à 2014.

4/ Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, la remise gracieuse proposée pour un montant de 198,54 € au titre de l'exercice 2014.

5/ Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine relative à l'organisation du festival « Rue des Vendanges » pour l'année 2014 et à signer la convention de financement qui s'y rapportera.

6 à 9/ AMENAGEMENT URBAIN

6/ Le Conseil Municipal a fixé, à la majorité absolue, le montant de la participation des constructeurs (CU L.311-4) au sein de la ZAC Ecoquartier Victor Hugo. Le mode de calcul est déterminé par l'assiette éligible des dépenses rapportées à la somme des surfaces de plancher effectivement réalisées au jour de la signature de la convention de participation. Il est fixé à ce jour à 142,25 €/m² de surface de plancher.

7/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention de mise à disposition de plans et de données environnementales entre la RATP, la SEMABA et la Ville et a autorisé Madame le Maire à la signer.

8/ Le Conseil Municipal a autorisé, à la majorité absolue, Madame le Maire à exercer, sans restriction particulière, sur l'ensemble du territoire communal le droit de préemption urbain renforcé celui-ci ayant été institué par délibération du Conseil Municipal en date du 22 octobre 1987 et a autorisé Madame le Maire à déléguer le droit de préemption urbains sur des secteurs définis.

9/ Le Conseil Municipal a autorisé, à la majorité absolue, Madame le Maire à exercer le droit de préemption commercial, sans restriction particulière, au sein du ou des périmètres de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité à l'intérieur duquel ou desquels sont soumises les cessions de fonds artisanaux, de fonds de commerces ou de baux commerciaux.

10 A 21 BIS/ SERVICES TECHNIQUES

10/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention de gestion et de participation aux travaux pour l'aménagement d'un jardin à usage public et d'une friche à usage pédagogique restreint et encadré. Il a autorisé Madame le Maie à signer cette convention, les éventuels avenants ainsi qu'à prendre les décisions nécessaires à l'exécution de cette convention dès que la délibération sera certifiée exécutoire. Il a approuvé le versement d'une participation aux travaux d'aménagement de la friche et du jardin, à hauteur de 200 000 € TTC.

11 à 12/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, les conventions établies par Orange relatives à l'effacement et à l'enfouissement du réseau aérien de France Télécom avenue Jean Baptiste FORTIN et Rue de Fontenay et a autorisé Madame le Maire à les signer.

13/ Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à signer les polices d'abonnement pour le raccordement des équipements présents et à venir au futur réseau de chaleur avec Bagéops, la société dédiée de DALKIA gestionnaire du réseau géothermique.

14 / Le Conseil Municipal a autorisé, à la majorité absolue, de déposer une demande de permis de construire de régularisation pour les travaux réalisés entre 2010 et 2012 pour la rénovation et les réaménagements du Groupe Scolaire Marcel Cachin.

15 à 19/ Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité de déposer, dans le cadre de la rénovation et les réaménagements du Groupe Scolaire Marcel Cachin :

- une demande de permis d'aménager pour les travaux 2014
- une déclaration préalable pour les travaux prévus en 2015
- une demande de subvention auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine pour les aménagements extérieurs 2014
- une demande de subvention auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine pour les travaux d'aménagement intérieur 2014
- une demande de subvention auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine pour les travaux d'aménagement intérieur 2015

20 à 21/ Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à déposer une demande de permis de construire et une déclaration préalable relative à l'installation d'un bâtiment modulaire à l'école élémentaire Albert Petit, réaménagement de locaux à l'école maternelle et remplacement des menuiseries extérieures.

21 bis/ Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à signer le marché de prestations intellectuelles de coordination opérationnelle du Quartier Nord de Bagneux et à signer les éventuels avenants avec les sociétés suivantes :

- Lot 1 : coordination générale technique pour un montant de :
447 260€ HT – société PLANITEC
- Lot 2 : appui à la coordination des actions de communication pour un montant de :
99 750€ HT – société EGIS

22/ MISE EN REFORME

Le Conseil Municipal a approuvé et a autorisé, à l'unanimité, la mise à la réforme du matériel et a autorisé leur destruction et leur cession :

- Du lave linge de marque Electrolux W455H n° de série 60055/0105965 Inv. n°342
- Du lave linge de marque Electrolux W455H n° de série 60055/0112515 Inv n°335
- Du sèche linge Electrolux T2130 n° de série 0204/0022200 Inv n°7671 (partiel)
- Du sèche linge de marque Miele n° de série 40/66572177 Inv n°10413

Il convient de retirer les matériels de l'inventaire communal

23 A 24/ EDUCATION

23/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention d'objectifs et de financement du relais assistants maternels à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine relative au bénéfice de la prestation de service et a autorisé Madame le Maire à la signer.

24/ Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité absolue, le nouveau règlement de fonctionnement des structures municipales et sera applicable à compter du 1^{er} septembre 2014.

25 A 26/ PERSONNEL

25/ Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de créer un emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe pour la Direction de l'Administration Générale.

26/ Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'allouer à la Trésorière Principale une indemnité de conseil pour ses fonctions de conseiller auprès de la Commune.